



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 119373

## Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'allocation équivalent retraite (AER), supprimée depuis janvier 2011. Cette allocation constituait un revenu de remplacement ou de complément susceptible d'être versé aux personnes involontairement privées d'emploi. Lors du débat sur les retraites le Gouvernement a annoncé son intention de proposer la mise en place d'une nouvelle allocation qui se substituerait à l'AER. Aussi elle souhaiterait avoir des précisions quant à l'état d'avancement de la mise en place de cette disposition, connaître les critères d'attribution et le montant de cette allocation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Dumoulin](#)

**Circonscription :** Yvelines (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119373

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2011, page 10748

**Question retirée le :** 25 octobre 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)